

Rapport annuel 2023 déposé conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada

Le présent rapport est déposé conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, L.C. 2023, ch. 9 (la « Loi »). Il décrit les mesures prises par The Authentic T-Shirt Company SRI, faisant affaire sous le nom de SanMar Canada, (« ATC ») pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement.

Renseignements sur The Authentic T-Shirt Company SRI, faisant affaire sous le nom de SanMar Canada

L'ATC est une société canadienne basée à Vancouver, en Colombie-Britannique, qui possède des bureaux satellites et des entrepôts à Calgary, en Alberta, et à Mississauga, en Ontario. Le présent rapport couvre l'exercice financier de l'ATC commençant le 1er janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023. À la fin de l'exercice 2023, l'ATC comptait 278 employé(e)s. L'ATC œuvre dans les secteurs de la vente en gros et de la vente au détail au Canada.

Elle est principalement une société de vente en gros dans le secteur des produits promotionnels. L'ATC importe des produits en vrac de l'étranger pour les vendre en plus petites quantités à des revendeurs canadiens. En 2023, elle a importé 458 cargaisons de produits finis en provenance de 11 pays différents (Bangladesh, Cambodge, Chine, Honduras, Indonésie, Madagascar, Myanmar, Philippines, Sri Lanka, Vietnam, États-Unis), comprenant des T-shirts, des chandails à capuchon, des shorts, des chandails de sport, des hauts et des bas en molleton, des vestes, des parkas, des coupe-vent, des casquettes, des bonnets, des tuques, des écharpes, des fourre-tout, des sacs à dos, des sacs de sport, des sacs à bandoulière, des sacs à cordon, des vêtements de travail, des EPI, des valises et sacs de voyage, des masques, des tabliers ainsi que des couvertures.

Résumé des mesures prises par l'ATC en 2023

L'ATC et ses fournisseurs ont collaboré à notre projet d'évaluation des fournisseurs qui, bien qu'il soit toujours en cours, nous permet d'examiner les fournisseurs de nos fournisseurs (et les fournisseurs de ces premiers) et d'enquêter sur tout risque de travail forcé ou de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement. Nous travaillons également à l'élaboration de politiques destinées à nos fournisseurs et à nos employé(e)s, qui définissent ce qui est considéré comme étant du travail forcé et du travail des enfants.

Nos politiques et nos processus de diligence raisonnable

L'ATC a inclus des clauses contre le travail forcé ou le travail des enfants dans son manuel du fournisseur et dans ses listes de vérification des inspections. Aujourd'hui, nous allons plus loin en élaborant des politiques d'entreprise qui seront signées par toutes les usines à l'étranger ainsi que par les membres de notre personnel canadien. Nous schématisons actuellement nos activités et nos chaînes d'approvisionnement afin de pouvoir évaluer plus précisément les risques dans nos chaînes d'approvisionnement.

Évaluation des risques dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement

Les risques de travail forcé ou de travail des enfants existent dans presque tous les secteurs, et l'industrie du vêtement ne fait pas exception à la règle. Grâce à nos solides relations de travail avec les usines, nous pensons que le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans les usines est faible, mais, à mesure qu'une chaîne d'approvisionnement passe à un autre échelon, ce niveau de risque augmente. Nous continuons à mener une évaluation interne des risques de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de nos activités et dans nos chaînes d'approvisionnement, y compris du côté des fournisseurs de deuxième et de troisième niveau.

Mesures prises par The Authentic T-Shirt Company/SanMar Canada

L'ATC n'a signalé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants en 2023 et n'a donc pris aucune mesure corrective.

Formation du personnel

L'ensemble des membres du personnel de l'ATC sera invité à signer notre politique sur le travail forcé et le travail des enfants, qui contient des renseignements sur le processus de signalement des cas de travail forcé et de travail des enfants observés. Notre équipe des ressources humaines est formée sur le droit du travail local.

Évaluation de l'efficacité

L'ATC continue de surveiller ses chaînes d'approvisionnement pour percevoir tout signe de travail forcé et de travail des enfants par l'entremise de vérifications officielles et de visites informelles des usines par le personnel d'ATC.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai pris connaissance des informations contenues dans le rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. À ma connaissance et en faisant preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.



Kristal Albertson
President